

RAPPORT N° 98/7-50
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE REFORMER ET DE METTRE EN VENTE
DU MATERIEL ET DES VEHICULES COMMUNAUX**

Je soumetts à votre approbation la liste donnée en annexe du matériel et des véhicules proposés à la réforme qui seront vendus conformément à la réglementation en vigueur.

S'agissant du matériel, il s'agit de divers équipements séparés et indépendants les uns des autres.

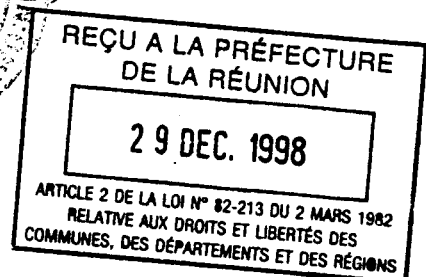
S'agissant des véhicules, ceux-ci ont été mis en circulation depuis plus de cinq ans.

Je vous demande donc de m'autoriser :

- à réformer ce matériel et ces véhicules, et à procéder à leur mise en vente soit aux enchères publiques, soit de gré à gré ;
- à remettre les épaves irrécupérables au Centre de Secours Principal pour les exercices de désincarcération (en pareil cas, les cartes grises des véhicules seront détruites).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/7-50
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 décembre 1998

OBJET

**AUTORISATION DE REFORMER ET DE METTRE EN VENTE
DU MATERIEL ET DES VEHICULES COMMUNAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/7-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal, présenté au nom de Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

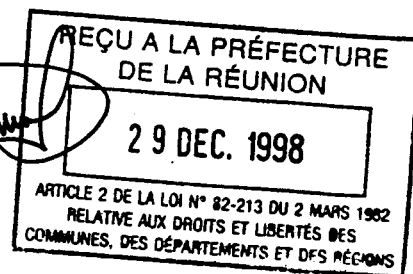
Autorise le Maire à réformer le matériel et les véhicules communaux dont la liste figure en annexe, et à procéder à leur mise en vente soit aux enchères publiques, soit de gré à gré.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à remettre les épaves irrécupérables au Centre de Secours Principal pour les exercices de désincarcération (en pareil cas, les cartes grises des véhicules seront détruites).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 98/7-50

Réforme et mise en vente de matériel et véhicules communaux

1. Matériel

Article	Marque	Genre
Brouette mécanique	-	-
Brouette mécanique	Sambron AUSA	-
Récupérateur d'huile	-	-
Nettoyeur HP (lot 3 ps)	-	-
Motoculteur	Briggs Stratton	5 HP
Cric élévateur (lot 2 ps)	-	-

2. Véhicules (4 roues)

Immatriculation	Marque	Genre	Type	Mise en circulation	Observation
636 TZ 974	Bernard	Compresseur	Remorque	26.09.1984	Hors service
173 XD 974	Citroën	C 25	Camionnette	09.12.1988	Hors service
538 XW 974	Peugeot	504	Camionnette	18.08.1989	Hors service
704 XW 974	Renault	R4	Berline	21.08.1989	Hors service
307 YA 974	Renault	R4	Berline	09.10.1989	Hors service
944 YB 974	Citroën	AX Caban	Berline	31.10.1989	Hors service
16 ZQ 974	Citroën	C 15	Fourgonnette	23.05.1991	Hors service
38 AGH 974	Renault	Clio RT 1.4	Berline	23.04.1992	Epave
886 BAM 974	Renault	Clio RN 1.4	Berline	07.10.1994	Epave
-	Renault	32.14 D	Tracteur	-	Hors service

3. Véhicules (2 roues)

Immatriculation	Marque	Genre	Type	Mise en circulation	Observation
2R50	Peugeot	Cyclomoteur	Scooter 49 cc	04.11.1985	Hors service
445 WK 974	Suzuki	Moto	125 cc	25.03.1988	Hors service
2R18	Peugeot	Cyclomoteur	Scooter 49 cc	14.09.1993	Hors service
481 BBQ 974	Peugeot	Cyclomoteur	Scooter 80 cc	18.09.1995	Epave
2R07	Peugeot	Cyclomoteur	Scooter 49 cc	18.10.1995	Hors service
471 BDF 974	Peugeot	Cyclomoteur	Scooter 80 cc	18.10.1996	Epave

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 18 décembre 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

